

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR MARTIAL FARINE, DEPUTE (PS) INTITULEE "DES PROPOS INADAPTES" (N° 2730)

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. *Quelle est l'appréciation du Gouvernement sur le fait qu'un chef de Service conteste ainsi des décisions parlementaires ou gouvernementales ?*

Le Gouvernement n'a pas à se prononcer sur un compte-rendu de presse d'une manifestation à laquelle le chef du Département de l'Environnement et de l'Équipement ainsi que le chef de l'Office de l'environnement participaient. Les propos de ce dernier – qui répondait aux interpellations de ses préopinants et qu'il s'agirait, pour être tout à fait honnête, de remettre dans leur contexte – n'ont au demeurant pas heurté le représentant du Gouvernement à l'Assemblée en question. Le Gouvernement maintient sa pleine et entière confiance au chef d'Office en question, dont il n'a aucun doute qu'il mettra correctement en œuvre la mesure OPTI-MA citée.

2. *Quel était initialement l'esprit de la mesure OPTI-MA N° 67 lors des discussions de la table ronde ?*

Le libellé de la mesure telle qu'il a été arrêté unanimement par les membres de la Table ronde est clair et ne nécessite pas d'interprétation particulière. Quant à son historique, il faut rappeler que la mesure OPTI-MA N° 67 est une mesure proposée par la Table ronde, dont les discussions doivent rester confidentielles, selon l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 16 avril 2015 (CST 2/2015). Le Gouvernement n'est dès lors pas en mesure de divulguer dans une réponse parlementaire les débats sur la mesure OPTI-MA citée. Cela étant, rien n'empêche les signataires de la présente question de demander des éclaircissements à l'un ou l'autre de leur représentant à la Table ronde de l'époque sur le but initial de la proposition, pour autant qu'ils aient l'impression qu'il ne se retrouve pas dans la formulation finale et signée qui seule fait foi.

3. *Comment cette mesure sera appliquée ? Aura-t-on moins de personne de terrain et plus de personnel administratif dans les différents secteurs de l'Office de l'environnement ? Ou le contraire ? Et corollairement, qu'entend faire le Gouvernement pour renforcer les contrôles pendant et hors périodes de chasse, sachant qu'un garde-faune partira à la retraite prochainement sans être remplacé, selon le chef d'Office, et que le nombre des gardes-faune auxiliaires sera diminué de moitié ?*

La mesure OPTI-MA N° 67 demande à l'Office de l'environnement de fusionner la police de l'environnement et les gardes-faune, en économisant 1 EPT au sein de cette nouvelle structure.

La structure organisationnelle de cet Office présente actuellement une Cellule « Surveillance environnementale » comprenant 2 EPT. Elle accomplit des prestations de surveillance et de haute-surveillance, de contrôle et de police, en lien notamment avec les thèmes traités par les Domaines Nature ainsi que Eaux et Environnement (protection de la nature et du paysage, rejets industriels, rejets eaux usées, déchets, etc.). En parallèle, 3 EPT gardes-faune, rattachés au Domaine Nature, assurent la surveillance de la chasse et de la pêche, ainsi que les tâches y relatives (dégâts faune sauvage, suivi faune, etc.). L'objectif de la mesure est de fusionner ces deux « entités » en réalisant une économie d'1 EPT.

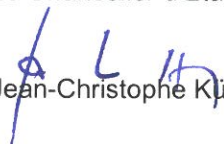
Dans ce contexte, l'Office de l'environnement étudie actuellement le regroupement au sein de cette nouvelle Cellule de l'ensemble des activités de terrain. Une réaffectation d'EPT provenant de l'ensemble des Domaines de l'Office est en cours d'analyse, en vue de renforcer cette nouvelle structure.

Un réexamen de l'ensemble des prestations sera réalisé, afin de dégager les activités prioritaires (notamment celles liées à des exigences légales) et proposera l'abandon de certaines en vue d'atteindre l'objectif d'économie. Une nouvelle répartition des tâches sera proposée à l'ensemble du personnel concerné.

Delémont, le 2 juin 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le Chancelier d'État


Jean-Christophe Kübler